

Le Champ-Blanc

Le Champ-Blanc, ou le Champ-Bian comme disaient les anciens, est un hameau de quelques maisons mitoyennes, au bord de la petite route qui conduit de Méréal à la Bresse, à la lisière du marais de la Roche.

Le lieu n'a longtemps compté qu'une seule maison et son existence est attestée au moins à partir du XVII^e siècle. Les constructions actuelles datent du milieu du XIX^e siècle.

On sait peu de choses sur l'histoire d'un hameau aussi modeste, dont les propriétaires comme les habitants n'appartenaient pas aux classes les plus illustres. On peut cependant retrouver quelques bribes dans les archives.

Le Champ-Blanc était dans la mouvance de la seigneurie de la Cour-de-Bouée. Ses habitants devaient donc s'adresser à la justice seigneuriale dans certaines circonstances de leur vie. Ainsi, le 27 avril 1768, Marguerite Cheminet, dont le mari, Jean Cadoret, est décédé au Champ-Blanc le 31 mars précédent, âgé de 77 ans, vient au greffe pour demander la tutelle des deux enfants mineurs que lui a laissés le défunt. Celui-ci a procréé jusqu'à un âge très avancé car les deux garçons n'ont que 14 et 9 ans. Devant le juge de la seigneurie, qu'on appelle le sénéchal, comparaissent 12 parents des mineurs qui donnent leur accord pour que la mère soit instituée tutrice de ses enfants.

Les justices seigneuriales furent abolies par la Révolution et cessèrent leur activité à la fin de 1790. Ce sont les justices de paix qui reprirent leurs attributions. Il pouvait s'agir de régler de menus conflits comme celui qui opposa en 1792 Pierre Craheix, laboureur au Champ-Blanc, et un jeune homme de Prinquiau, Georges Desmars, qu'il avait eu quelques temps comme domestique. L'engagement avait eu lieu à la Saint-Pierre, c'est-à-dire le 29 juin, moyennant la somme de 15 livres, une paire de bas, une paire de culottes et une paire de sabots. Mais, dès le 8 septembre, Pierre Craheix congédia son valet sans lui avoir rien payé ni fourni, si ce n'est une paire de sabots. Le juge de paix condamna Craheix à payer 3 livres de gages à son ancien domestique.

Quelques années plus tard, en 1801, Pierre Craheix fut appelé à nouveau devant la justice de paix, cette fois-ci par sa propriétaire, Madeleine Seignard, veuve Bessard, qui lui reprochait d'avoir négligé d'effectuer certaines réparations à la métairie du Champ-Blanc, lorsqu'il en était sorti, à la Toussaint précédente. Il fut condamné à lui verser une indemnité de 75 francs et aux dépens.

Madeleine Seignard avait affermé sa métairie du Champ-Blanc dès avant le départ de Craheix à un nouveau

couple, François Lécuyer et Elisabeth Guibert. Un détail des conditions du bail est intéressant à remarquer : les preneurs devaient à la bailleuse chaque année le tiers des grains à la mesure et le treizième en gerbes. Avant la Révolution, il était habituel que les fermiers doivent le tiers des grains à leur propriétaire. Le treizième que Madeleine Seignard demandait en plus



Le Champ-Blanc, avec une seule maison, tel qu'il apparaît sur le plan cadastral de 1827 correspondait à l'ancienne dîme ecclésiastique qui avait été supprimée. Mais, cette suppression n'avait pas bénéficié aux fermiers, seulement aux propriétaires. Comme la dîme était prélevée en gerbes, sur le lieu de récolte, par les décimateurs ou leurs fermiers, l'avantage complémentaire que réclamaient les propriétaires se percevait de la même façon. Outre ces redevances en grains, les fermiers du Champ-Blanc devaient 129 francs par an. Les grains dus à la propriétaire étaient évalués à 50 francs par an. On voit ainsi que la somme à laquelle avait été condamné Pierre Craheix n'était pas négligeable.